



CH-3003 Berne

POST CH AG
OFAS; Nom

Office fédéral de la santé publique
Madame Anne Lévy
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne

Par e-mail à : anne.levy@bag.admin.ch et media@bag.admin.ch

Référence : BSV-D-0F663401/156
Collaborateur/trice responsable : Marion Nolde Veya / Nom
Berne, 15 décembre 2021

Extension des mesures de lutte contre la pandémie : préoccupations de la CFEJ relatives aux mesures concernant les jeunes de plus de 16 ans

Madame la directrice, Mesdames, Messieurs,

La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) est préoccupée par les conséquences sur les jeunes et les jeunes adultes de l'extension des mesures de lutte contre le coronavirus proposée par le Conseil fédéral le 10 décembre 2021.

Préserver la santé psychique des jeunes par un réglage fin des mesures

Si la dégradation de la situation sanitaire oblige incontestablement à prendre de nouvelles mesures, la CFEJ appelle à une pesée d'intérêt et à un réglage fin pour préserver au mieux la santé psychique et le droit à l'éducation des enfants, des jeunes et des jeunes adultes. La lutte contre la pandémie de Covid-19 est un marathon qui va malheureusement encore durer. La situation pandémique et son lot de mesures restrictives pèsent lourdement sur la santé psychique des jeunes, comme le montre notamment le récent Update du [Corona-Report de Pro Juventute](#) ou la récente [étude mandatée par Unicef sur la santé psychique des jeunes](#). Et l'offre de soins en santé psychique, déjà sous-dotée avant la crise, peine à répondre adéquatement aux demandes accrues de jeunes en souffrance. Préserver le fonctionnement le plus normal possible des structures en amont (écoles, hautes écoles, activités extrascolaires, etc.) est d'autant plus important.

Mesures Universités/hautes écoles : sauvegarder l'enseignement et les examens en présentiel selon la règle des 3G

Les étudiant-e-s des Universités et Hautes écoles ont subi des restrictions longues et massives. La CFEJ appelle tous les acteurs impliqués à maintenir autant que possible l'enseignement en présentiel dans les universités et HES avec la règle des 3G. Moments intenses et importants, les examens doivent pouvoir se tenir en présentiel et selon la règle des 3G. Les bibliothèques et archives universitaires doivent également rester accessibles selon la même logique.

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ
c/o Office fédéral des assurances sociales OFAS
Effingerstrasse 20, 3003 Berne
Tél. +41 58 462 92 26, Fax +41 58 462 78 80
ekkj-cfej@bsv.admin.ch
www.ekkj.admin.ch/fr



Mesures écoles : élaborer une stratégie cohérente

Les écoles primaires et secondaires vivent sous forte tension. L'augmentation du nombre de quarantaines parmi les élèves et les enseignant-e-s met le système éducatif à rude épreuve et les parents sont sous tension et parfois désorientés par la diversité des mesures prises en ordre dispersé par les autorités cantonales. Le fédéralisme a des vertus certaines, mais aussi ses limites, notamment dans ce domaine; limites qu'il s'agit de pallier au nom de la protection des intérêts des enfants et de leurs familles.

La CFEJ appelle à l'élaboration d'une stratégie cohérente et compréhensible en matière de tests répétés et de port du masque pour garantir l'enseignement en présentiel. Accroître la cohérence, la lisibilité et la prévisibilité des mesures contribuerait à « calmer le jeu ». Offrir un cadre serein et des règles claires est le rôle des adultes pour que les enfants puissent apprendre sereinement.

Mesures Activités sportives et culturelles de loisirs : prévoir des exceptions pour les 16 à 25 ans et considérer l'animation socioculturelle comme relevant du travail social

La CFEJ salue le fait que les enfants de moins de 16 ans sont exemptés des restrictions proposées. Les activités extrascolaires sont essentielles à leur équilibre psychosocial et sain développement.

Cependant, les activités de jeunesse extrascolaires jouent aussi un rôle fondamental pour les jeunes de plus de 16 ans tant pour leur santé physique et psychique que pour leur intégration sociale. Prendre de l'autonomie par rapport à ses parents, retrouver d'autres jeunes pour pratiquer une activité sportive, culturelle ou associative est pour beaucoup de jeunes entre 16 et 25 ans un facteur de résilience et de stabilité. La CFEJ plaide pour le maintien, pour les 16 à 25 ans, de la règle des 3G et une exemption de l'obligation du port du masque durant les activités sportives demandant un effort intensif.

La CFEJ considère en particulier que les offres de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse doivent être considérées non pas comme des offres de loisirs, mais comme du travail social et de conseils. A ce titre, elles doivent rester accessibles aux jeunes de plus 16 ans, quel que soit leur statut vaccinal, dans le respect des plans de protection élaboré par l'AFAJ en collaboration avec l'OFSP. Garder le contact avec les jeunes, notamment les jeunes fragilisés, est essentiel pour éviter la péjoration de situations de vie déjà compliquées.

En vous remerciant pour l'attention portée à nos préoccupations et demandes, nous vous prions d'agréer, Madame la directrice, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ



Sami Kanaan
Président

Copie à :

- Task Force Enfance et jeunesse, Joanna Bärtschi
- Secrétariat général de la CDAS, Gaby Szöllösy
- Secrétariat général de la CDIP, Susanne Hardmeier
- OFAS, Secteur enfance et jeunesse, Sabine Scheiben et Martina Beeler